

de carton. Toutes traces d'écriture ont même disparu de quelques-uns. Enfin, la Cour royale ayant pris possession, en 1847, du Palais actuel, les archives durent v être réintégrées. Elles furent apportées dans la grande salle réservée pour cette affectation spéciale ; elles s'y trouvent encore, mais les caisses y ont été vidées sans ordre et sans soin ; on ne s'est pas même donné la peine de placer sur les rayons une grande partie de leur contenu. Le plancher de la salle principale et celui des deux pièces contiguës ont été encombrés de plusieurs amas de registres, sacs, liasses et papiers, le tout journellement exposé à être maculé et déchiré par tous les employés que le service [du greffe y fait précipitamment passer. C'est dans cet état que nous les avons vues pour la première fois en 1865.

M. le premier président ayant bien voulu nous autoriser à pénétrer librement dans ce dépôt, nous utilisâmes bien vite, pour l'histoire littéraire de notre cité (1), quelques semaines de recherches et d'études. Une fois instruit de l'immense intérêt qu'il présente, nos vœux devaient aller plus loin. L'attention bienveillante avec laquelle M. le procureur général a suivi les progrès de nos travaux nous a encouragé à préparer enfin sérieusement la mise en ordre des archives judiciaires.

Déjà des demandes de communication intéressant des familles ou des érudits (2) ont récompensé nos premiers efforts ; nous les poursuivrons sans songer aux difficultés

(1) Les Origines du théâtre de Lyon. 1865, in-8.

(2) V. *Une lettre d'un capitaine Ligueur*, par M. Testenoire-Lafayette ! Document sur Jacob ou Jacques de Riverie.